

# Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 16 mai 2000

---

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant:* MGC Moser Glaser & Cie. AG, 4132 MuttENZ

*Requérant:* MGC Moser Glaser & Cie. AG, 4132 MuttENZ



Transformateur de tension non mis à la terre avec isolation en résine synthétique, pour montage à l'intérieur.

Type: VK 24 Gh

16 mai 2000

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Schwitz

## **Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.05.2000
Date	
Data	
Seite	2717-2717
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 535

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.